

/ L'ALGERIE /



Panorama général

Confinant à l'Europe, l'Afrique et les pays arabes, l'Algérie est le plus vaste des cinq pays composant le Maghreb (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye), le deuxième en Afrique et le dixième dans le monde. Cette position géographique stratégique lui offre de nombreux atouts pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation.

Capitale	Alger
Superficie	2 381 741 km ²
Population	35,3 millions (2009)
Langues	Arabe, français, berbères (Tamazight)
PIB (dollars)	128 milliards (2009)
PIB per capita (dollars)	3 640 US\$ (2009)
Monnaie	Dinar algérien (DZ). 1 Euro = 106.9 DZ – 1 USD = 72,5 DZ
Religion	Musulmane (99 %)
Fête nationale	5 juillet (Indépendance en 1962)
Accord d'Association avec l'UE	Signé en 2002, entré en vigueur le 1er Septembre 2005. Site web de la Délégation de l'UE : www.deldza.ec.europa.eu
Adhésion à l'OMC	Observateur depuis 1985. Accession en cours de négociation

/ L'ALGERIE /



Dopé par la manne pétrolière, ce pays peuplé de 35 millions d'habitants met en œuvre une politique volontariste pour moderniser ses infrastructures et renforcer la compétitivité de son économie et du tissu industriel. Le gouvernement algérien s'est ainsi lancé dès le début des années 90 dans un processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché en menant une politique de réformes structurelles dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel mené en collaboration avec le FMI et la BIRD et soutenu par la communauté financière internationale et l'Union Européenne.

Ce programme a permis le rétablissement des équilibres macroéconomiques, l'amélioration des performances en termes de croissance du produit intérieur brut et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements directs étrangers (IDE). Ce message ambitieux est bien perçu par les opérateurs étrangers, qui ont investi près de 18,8 milliards d'euros en Algérie depuis 2003.

Les recettes tirées des hydrocarbures, qui représentent 97% des recettes d'exportation, ont apporté près de 80 milliards de dollars au budget de l'Etat en 2008, pour un excédent commercial de 40 milliards de dollars. Une manne que les autorités ont mise à profit pour accélérer le remboursement de la dette extérieure, qui ne représentait plus que 600 millions de dollars fin août 2008.

Les réserves de change ont culminé à près de 133 milliards de dollars au mois d'octobre 2008, ce qui devrait permettre à l'Algérie de faire face à la chute brutale de la demande mondiale en énergie, entraînée par le ralentissement économique international.

Soutenu essentiellement par les exportations d'hydrocarbures et les investissements directs étrangers, le taux de croissance du PIB, passé de 3% par an en 2000-02 à près de 5,1% en 2005, devrait se maintenir aux alentours de 2,1% en 2009 selon le FMI.

Néanmoins, la solidité de la consommation domestique et la reprise de l'activité mondiale, prévu pour 2010, devrait permettre au PIB algérien d'atteindre près de 3,9% en 2010, selon le FMI.

/ L'ALGERIE /



	2005	2006	2007	2008 ^e	2009 ^p	2010 ^p
Croissance économique (%)	5,1	2,0	3,0	2,4	2,0	3,9
Inflation (%)	1,6	2,5	3,5	4,4	4,1	3,3
Solde public/PIB (%)	11,9	13,6	4,9	7,6	-4,1	-2,0
Exportations (Mds\$)	46,3	54,7	60,6	78,6	50,6	61,1
Importations (Mds\$)	19,9	20,7	26,4	38,0	39,7	45,0
Balance commerciale (Mds\$)	26	34	34	41	11	16
Balance courante (Mds\$)	21,2	29,0	30,6	34,5	3,6	8,0
Balance courante / PIB (%)	20,5	24,7	22,7	20,2	2,3	4,3
Dette extérieure / PIB (%)	16,9	4,8	4,2	3,3	3,3	2,6
Service de la dette / Exports (%)	10,5	22,2	2,2	2,0	2,1	1,7
Réserves en mois d'importations	21,7	28,9	34,0	30,9	31,3	27,3



Comment investir en Algérie ?

L'ouverture de l'économie algérienne a rapidement progressé au cours des dernières années vers une entrée progressive dans l'économie de marché. Face aux potentialités de ce marché, le cadre juridique de l'investissement a été plusieurs fois modifié.

1. L'ordonnance n°01-03

L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement définit l'investissement dans son article 2 comme:

les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration

la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en natureles reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Cette ordonnance offre une série d'avantages aux investisseurs et a mis en place les instruments nécessaires à une politique de promotion des investissements tel que le Conseil national de l'investissement présidé par le Chef du Gouvernement, l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), avec ses structures centrales et ses guichets uniques » regroupant les secteurs administratifs concernés par l'acte d'investissement. L'Agence gère également le Fonds d'appui à l'investissement.

/ L'ALGERIE /



Les avantages prévus comprennent notamment un volet fiscal et parafiscal accordant des baisses importantes voire des exonérations selon les régimes prévus, sur certaines charges des entreprises (application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés dans le cadre de la réalisation de l'investissement, exonération de l'impôt sur le bénéfice annuel, de l'impôt sur le revenu global, franchise de TVA sur les biens et services...). La législation algérienne prévoit différents régimes de faveur. Le régime général octroie des avantages standardisés essentiellement liés au montage du projet, et les régimes particuliers visent à favoriser certains investissements selon leur nature, intérêt ou localisation. Les différentes facilités peuvent s'étaler sur trois ans dans le cadre du régime général et sur un maximum de dix ans pour le régime dérogatoire.

Cette ordonnance accorde également des garanties essentielles aux investisseurs. La garantie des investissements au sens de la non-discrimination et du traitement identique entre toutes les personnes physiques et morales non résidentes (nationales ou étrangères) et entre celles-ci et les personnes physiques et morales algériennes. Sont également garantis le transfert du capital investi et des revenus qui en découlent (si ce dernier a été réalisé grâce à des apports en devises), l'intangibilité de la loi, le règlement des différends entre l'Etat et l'investisseur ainsi que la garantie du recours à l'arbitrage international.



2. La loi de finances complémentaire pour 2009

Le cadre de l'investissement étranger a été récemment modifié par l'ordonnance portant loi de finances complémentaire en date du 22 juillet 2009. Désormais, tout investissement étranger réalisé dans les activités économiques de production de biens et de services doit être déclaré auprès du Conseil National de l'Investissement, y compris pour ceux qui ne demanderaient pas à bénéficier d'avantages à l'ANDI. De plus, ces investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social et 30% au moins pour les activités d'importation et de revente en l'état. Enfin, ces investissements étrangers doivent présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet.

3. Les conventions internationales

En plus des garanties accordées par l'ordonnance n° 01-03, les investissements réalisés par des étrangers bénéficient de la protection mise en place par les conventions internationales de protection réciproque des investissements étrangers, dont l'Algérie est signataire. Il est à rappeler que la Constitution algérienne prévoit la supériorité des conventions internationales régulièrement ratifiées par rapport au droit interne.

L'Algérie est également signataire d'accords visant à établir des zones de libre échange tels que l'Accord d'Association Union Européenne – Algérie ou la Zone Arabe de Libre Echange.



Opportunités d'affaires & marketing territorial

Introduction

Après des années de relatif marasme économique, l'Algérie est, aujourd'hui, confrontée à un défi important : diversifier plus encore son économie pour échapper aux fluctuations du marché pétrolier international et aux aléas des productions agricoles.

Ce défi est exprimé à travers les programmes de relance de la croissance mis en place depuis quelques années. Des axes prioritaires ont été tracés et les autorités algériennes ont mis en place des outils pour encourager et faciliter l'investissement dans les secteurs stratégiques. Différents fonds de soutien à l'investissement ont été institués.

L'Algérie a mis en place un programme de développement de la compétitivité industrielle qui consiste en la conduite d'une nouvelle démarche d'accompagnement du secteur productif en prévision de l'application d'un vaste programme de privatisation.

Ce programme et le dispositif de mise en œuvre ont pour objet d'accompagner le processus de libéralisation de l'économie qui, à l'horizon 2010, devrait se traduire par l'application des règles multilatérales régissant le commerce dans le cadre de l'OMC et l'instauration d'une zone de libre-échange avec l'Union Européenne.

Par ailleurs, le partenariat entre les entreprises algériennes et étrangères est en fort développement. De nombreuses opportunités de partenariat se présentent. Le Ministère de l'Industrie s'efforce de lister les projets proposés au partenariat et assure leur large diffusion.



L'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire

Les potentialités économiques du secteur sont significatives et la facture d'importation agricole atteint chaque année l'équivalent de 3 milliards de dollars.

Pendant les années d'économie centralisée, l'Algérie avait donné la priorité à son industrie lourde, en négligeant la valeur stratégique de l'agriculture.

Un changement de politique s'est produit avec le lancement en juillet 2000 du Programme national de développement agricole (PNDA).

Ce programme a pour but de diminuer la facture des importations et d'assurer en même temps la sécurité alimentaire en diversifiant les productions des exploitations agricoles comme la céréaliculture, l'arboriculture, l'oléiculture, la viticulture, les cultures maraîchères et la filière animale.

L'industrie agroalimentaire est l'un des principaux moteurs du retour à la croissance, principalement dans la filière céréales, des produits laitiers, la conserverie, ainsi que les corps gras, les eaux minérales et le raffinage du sucre. Cependant, des insuffisances existent toujours dans les domaines de la transformation, de la conservation, de la valorisation et de la vente, des domaines où une expérience internationale et un transfert technologique sont primordiaux.

Le secteur de la pêche en Algérie recèle un potentiel très important et les besoins nécessaires au développement de la filière, tant en amont qu'en aval, sont considérables. Il existe un excellent potentiel pour les chalutiers, les équipements embarqués (électronique de navigation), les filets et autres matériels nécessaires à la pêche. De même, il existe des besoins en assistance technique, formation, et évaluation des ressources halieutiques. De nombreux débouchés existent pour l'industrie de transformation notamment pour les conserveries, la transformation des produits de la mer et tout ce qui concerne la chaîne du froid.



Secteur de l'eau

L'Algérie souffre d'un déficit chronique aggravé par des aléas climatiques persistants et la forte croissance de la population dans les grands centres urbains. Dans le cadre du plan de relance économique, le gouvernement algérien a relancé l'investissement public pour la gestion intégrée des ressources en eau et devrait continuer à consacrer dans les 10 prochaines années d'importantes ressources budgétaires à ce secteur.

De nombreuses opportunités ont été identifiées dans les différents segments de ce marché (infrastructures, traitement, assainissement, distribution, études).

Bâtiment et construction

Le déficit en logement dépasse, selon les estimations des autorités, le million et la demande ne cesse de croître à cause de la pression démographique toujours élevée. Il faudrait arriver à la construction d'au moins 150 000 logements par an pendant dix ans pour répondre à la demande actuelle et pourvoir à celle à venir. Grâce au Plan de soutien à la relance économique, les autorités algériennes ont lancé une politique de construction en offrant des formules variées. Toute la filière construction est sollicitée dans ce secteur, des architectes, promoteurs et entreprises de construction jusqu'aux fournisseurs de matériaux et aux équipementiers.



Travaux publics, transports et infrastructures

Routes et autoroutes, chemins de fer, ports et aéroports : d'énormes chantiers de construction et de rénovation s'ouvrent en Algérie. Le PSRE a consacré de gros moyens (2 milliards € environ pour les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires) pour remettre à niveau l'ensemble des infrastructures de transport qui ont souffert pendant les dix années de terrorisme. Ainsi, le projet de métro d'Alger, lancé il y a plus de 20 ans, devrait être accéléré pour une mise en service de la ligne 1 dans les années à venir.

Santé et produits pharmaceutiques

Le système de santé algérien souffre encore de multiples dysfonctionnements et de manque de moyens financiers et doit s'adapter aux différentes transitions (sanitaires, épidémiologiques, démographiques et économiques) que connaît le pays. Les besoins sanitaires de la population algérienne sont très importants. La production nationale étant insuffisante pour répondre aux besoins de la population, l'Algérie est un grand importateur de médicaments. Le marché du médicament est estimé à plus de 700 millions d'euros par an, dont 80% est assuré par l'importation, deuxième poste derrière les automobiles.



Energie

Ce secteur, névralgique pour l'économie algérienne, s'ouvre de plus en plus à la concurrence. Avec un volume initial de 16 milliards de mètres cubes équivalent-pétrole découvert depuis 1948, date de la première découverte commerciale à Oued Guétérini au sud de l'Algérie, l'Algérie occupe le troisième rang parmi les pays producteurs de pétrole en Afrique et le douzième rang dans le monde. Sur les réserves initiales en place prouvées d'environ dix milliards de mètres cubes d'hydrocarbures liquides, seuls 25% d'entre elles sont considérées récupérables avec les procédés d'exploitation actuels. La moitié de ces réserves de pétrole récupérables a déjà été produite. Environ 400 autres millions de mètres cubes de pétrole sont aujourd'hui considérés comme des réserves probables.

La réglementation régissant le domaine de l'électricité et la distribution du gaz a été remodelée par une loi de 2002 et toutes les activités (production et distribution) ont été ouvertes à la concurrence. Seul le transport d'électricité reste un monopole d'état géré par la Sonelgaz. La loi a donc permis de lancer les premiers projets de producteurs indépendants d'électricité (IPP) comme en témoigne la création de l'Algerian Energy Company à 50/50 Sonatrach - Sonelgaz. Cette filiale gère des projets d'unités de production d'énergie et de dessalement d'eau de mer en les ouvrant à des investisseurs privés internationaux.

L'Algérie possède un très grand potentiel minier qui reste très largement sous exploité. Son sous-sol recèle une très grande variété de minéraux tels que les phosphates, le minerai de fer, le zinc, l'uranium, l'or, le tungstène, les diamants et les pierres précieuses... Au total, plus d'une trentaine de substances exploitables ont été recensées. L'Algérie a adopté une nouvelle loi minière, loi 01-10 du 3 juillet 2001 qui encourage l'investissement privé. La loi s'applique aux activités d'infrastructure géologique, de recherche et d'exploitation des substances minérales ou fossiles et prévoit un régime fiscal particulier pour les entreprises minières.



Success story

Abener

L'Espagnol Abener voit dans le désert algérien une solution durable aux besoins énergétiques de l'Europe

"Abener croit fermement au potentiel solaire de l'Afrique du Nord. Dans des pays comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie ou la Libye, le solaire pourrait créer des milliers d'emplois, attirer de nombreux investissements étrangers dans les infrastructures et permettre la mise en place d'une industrie énergétique durable. En 2007, Abener a entrepris à Hassi R'Mel (dans le sud de l'Algérie) la construction de la première centrale hybride au monde, exploitant la technologie à cycle combiné solaire intégré (ISCC), avec à la clé une puissance de 150 MW. Ce projet, clairement marqué par son caractère innovant et durable, a pour horizon l'année 2010. Il s'agit d'une expérience pionnière au niveau mondial, qui intègre un parc solaire de capteurs cylindro-paraboliques (CCP) représentant 180 000 m² de surface réfléchissante.

L'aspect le plus novateur réside dans sa capacité à conserver un rendement constant grâce au cycle combiné solaire-gaz. L'étendue des champs gaziers dans cette région rend plus rentables les installations de production classiques. Abener doit relever plusieurs défis en Algérie, liés tout d'abord à l'implantation de la centrale à proximité du désert du Sahara, ensuite aux difficultés d'installer un parc solaire d'une telle envergure et enfin à la chaleur du désert qui réduit l'efficacité énergétique de la centrale. Pour répondre à ces problématiques, Abener a passé des accords avec les meilleurs fournisseurs afin d'accélérer la phase d'ingénierie. Les capacités de la technologie solaire sont encore méconnues à l'échelle mondiale.

Dès que l'on évoque l'énergie solaire, celle-ci fait penser à de petits panneaux, mais très rarement à de gigantesques centrales dont la production peut suffire à alimenter en électricité un pays entier, voire sans doute à l'avenir, tout un continent. L'Europe est confrontée à des besoins énergétiques croissants. Or nous savons que l'Afrique du Nord, mais aussi l'ensemble du bassin méditerranéen peuvent fournir une solution durable et écologique. Chez Abener, nous travaillons d'arrache-pied pour que cela devienne réalité !"



Orascom : objectif 2 millions d'abonnés

C'est en juillet 2001 qu'Orascom Télécom a remporté la deuxième licence de téléphonie mobile en Algérie après une rude concurrence avec les plus grands mondiaux du domaine. L'affaire a été conclue pour un montant de 737 millions de dollars US. Le lauréat, Orascom Telecom Algérie (OTA), compte trois actionnaires principaux : Orascom Telecom Holding SAE (OTH) 53,6%, Oratel International Inc. 43% et Cevital 3,4%. OTH appartient au groupe égyptien Orascom, propriété de la famille Sawiris. Il emploie environ 20 000 personnes en Egypte dans le BTP, l'hôtellerie, les cimenteries et les télécoms. Cette holding, dirigée par Naguib Onsi Sawiris, s'affirme comme le plus important opérateur GSM en Afrique, au Moyen-Orient et le sous-continent indien. Elle co-exploite, aux côtés de France Télécom (Orange), MobiNil en Egypte. Cevital est, pour sa part, le premier groupe agro-industriel d'Algérie (250 millions de dollars de CA).

Le 15 février 2002, Orascom Algérie a lancé officiellement ses activités sous la marque Djezzy GSM et affiché comme priorité de couvrir 95% des agglomérations de plus de 2000 habitants avant fin 2005. Les 48 chefs-lieux de wilayas, dont les plus éloignés, Tindouf et Tamanrasset, ont été couverts fin 2003. A la même date, le nombre d'abonnés s'élève à 1,25 million dont 85 % en prépayé. L'objectif 2004 de la société est d'atteindre 2 millions d'abonnés.

Cette réussite d'un acteur privé sur la scène économique algérienne ne s'est cependant pas déroulée sans anicroches. Depuis l'ouverture du marché, une sévère guerre des prix met aux prises Orascom et Algérie Télécom (AT), l'opérateur historique. L'ARTP, l'Autorité nationale de régulation de la poste et des télécommunications, tente d'arbitrer ce différend alors qu'elle s'apprête à accorder, courant 2004, trois licences de téléphonie fixe et interurbaine au moment où AT connaît une saturation de son réseau et n'arrive plus à satisfaire la demande à travers le territoire national. L'ouverture totale du secteur sera de toute façon effective dès 2005.



Contrat export : quelques success stories

- Thalès remporte un contrat de 268,5 millions d'euros pour moderniser les chemins de fers algériens
- Un consortium international remporte un contrat de 450 millions d'euros pour moderniser la ligne ferroviaire Thènia-Tizi Ouzou
- Le français Aéroport de Paris gère l'aéroport international d'Alger
- Le groupement franco-canadien SNC Lavalin-Ondéo Degrémont Services remporte le projet d'alimentation de la ville d'Alger par le barrage de Taksebt pour 500 millions d'euros

Quelques PME et grandes entreprises françaises présentes en Algérie

Francis Lefèbvre, Mediaco, Saint-Gobain, Speedy, Air Liquide, PhoneControl, Trévise-MLI, BCT Demolition, Gofast/Aigle Azur, Viveo, SCE, Extenzo, BNP Paribas, Total, Eurocrystal, MC3 logistic, Cetelec, Diagram, Castel, Laboratoires Pierre Fabre, Chronopost, Suez, Netconseil, Société Générale, Amec Spie, Latal, sagebat, Sogreah, Promosalons, BioMérieux, Pigier, La Poste, Europcar, Danone, Neuf Cegetel, ALD Automotive, etc.



La France et l'Algérie

Relations politiques

On assiste depuis 2000 à un rapprochement avec la France : la visite d'Etat du Président de la République en Algérie, du 2 au 4 mars 2003 a inauguré une relance de la coopération à travers la construction d'un « partenariat d'exception » entre les deux pays. Si les avancées dans les différents domaines ont été importantes depuis 2000, les relations franco-algériennes sont parfois empreintes d'incompréhension, notamment concernant les questions de mémoire et les sujets ayant trait à la période coloniale. Pour autant, ces questions ne viennent pas entraver les avancées concrètes de la relation et le renforcement du dialogue politique.

La visite d'Etat du Président de la République à Alger et Constantine, du 3 au 5 décembre 2007, a permis de réviser en profondeur notre coopération, notamment par l'approbation d'un document-cadre de partenariat et par la signature d'une convention de partenariat venant relayer celle de 1986. Cette visite a également donné une nouvelle impulsion à la relation bilatérale : en 2008, 8 ministres français se sont rendus en Algérie, dont le Premier ministre, qui y a effectué une visite officielle les 21 et 22 juin. A cette occasion, deux textes importants ont été signés : un accord de coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire civil, et un accord de coopération en matière de défense.



Relations économiques

L'Algérie reste pour la France un partenaire commercial de premier plan.

La France reste le premier fournisseur de l'Algérie en 2008, avec une part de marché qui s'établit à 16,5 %. Les échanges entre la France et l'Algérie ont plus que triplé en douze ans et ont dépassé les 10 milliards € pour la première fois en 2008 (10,3Md€), répartis presque également entre importations (5,5 milliards €) et exportations (4,8 milliards €). L'Algérie est le premier partenaire commercial de la France en Afrique (Maghreb, Egypte comprise, et Afrique sub-saharienne). Si l'on étend les comparaisons au reste du monde, l'Algérie est le troisième marché pour les exportations françaises hors pays de l'OCDE, après la Chine et la Russie. La moitié de nos exportations sont réalisées par des PME. La France maintient une position excédentaire en 2008, après le léger déficit commercial de 2006 et le retour à l'excédent en 2007. La France, traditionnellement excédentaire avec l'Algérie, était pour la première fois en 2006, devenue légèrement déficitaire (-106 M€) par la conjugaison de deux facteurs : l'augmentation en valeur des importations d'hydrocarbures et le recul des exportations. 2007 marque le retour à l'excédent (1 Md€) grâce au net recul des importations (-18,4%) et à la remontée des exportations (+ 2,8%)- Ce recul des importations s'expliquait par la baisse des importations de pétrole brut.

Les hydrocarbures (gaz naturel et pétrole) constituent toujours 95% des importations en provenance d'Algérie. Bien que la progression des importations (+54%, 4,8 Md€ contre 3,1 Md€ en 2007) ait été plus forte en 2008 que celle des importations, sous le double effet de la hausse du prix des hydrocarbures et de la reprise en volume des achats de pétrole brut, cet excédent s'est maintenu à 690M€. La hausse des exportations françaises : consolidant la tendance à la hausse retrouvée en 2007 après le fort recul de 2006 (-13,7 %), les exportations, qui s'élèvent à 5,5 Mds€, ont augmenté de 32% en 2008. Les trois premiers postes d'exportation étaient en 2008 les biens d'équipement (26 %), les biens intermédiaires (18 %), l'agro alimentaire (17 %). La France est le premier investisseur étranger hors secteur des hydrocarbures et le deuxième tous secteurs confondus. Elle occupe aussi la première place en termes d'emploi. Le flux d'IDE français à destination de l'Algérie a atteint 350 MUSD en 2008, soit un niveau record (le précédent remontait à 2006 avec 294 MUSD), en progression de 50 % par rapport à 2007. Le stock d'IDE français est estimé à 2,5 Mds \$. Tous secteurs confondus, la France est le deuxième investisseur étranger derrière les Etats-Unis et devant les Emirats Arabes Unis qui réalisent une forte progression (leurs IDE ont été multipliés par 4 en 2007), l'Espagne et l'Egypte. En 2009, 420 filiales d'entreprises françaises sont implantées en Algérie soit plus de quatre fois plus qu'en 2005. Elles représentent près de 35 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects. Nos investissements sont concentrés dans les secteurs financier, agroalimentaire et pharmaceutique. Le secteur financier (92 M\$) et l'agroalimentaire (91 M\$) composent à eux seuls plus de 60% de nos investissements, devant l'industrie pharmaceutique (20 M\$).



Coopération culturelle, scientifique et technique

Notre coopération culturelle, scientifique et technique s'appuie sur une redynamisation des organes de concertation et une augmentation sensible des crédits d'intervention depuis 2000 (11,4 M€ en 2008 sur titre VI) qui s'inscrit dans le cadre de la Convention de partenariat signée en décembre 2007, laquelle couvre l'ensemble des champs de notre coopération bilatérale et remplace la précédente convention de 1986.

En complément de ce texte, un Document Cadre de Partenariat (DCP) définit les grands axes de notre stratégie de coopération à l'égard de l'Algérie, qui est un des principaux pays bénéficiaires d'Aide Publique au Développement (hors annulations de dette). Quatre projets FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire) sont en cours, d'un montant total de 12,5 M€ (soutien aux écoles supérieures algériennes et création d'un Institut supérieur technologique ; école doctorale de français : formation et recherche ; formation des cadres algériens des services centraux et déconcentrés).

Le redéploiement de notre réseau culturel a débuté avec la réouverture du Centre culturel français (CCF) d'Alger en janvier 2000, suivie de celle des CCF d'Annaba et d'Oran en mars 2002, puis du CCF de Constantine le 28 mai 2005 et enfin du CCF de Tlemcen, le 19 septembre 2006. Par ailleurs, avec plus de 22 000 étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en France en 2006-2007, l'Algérie se situe au deuxième rang des étudiants étrangers en France, après le Maroc (plus de 30 000) mais devant la Tunisie (près de 9500). Les étudiants algériens représentent aujourd'hui environ 10% de l'effectif total des étudiants de nationalité étrangère en France. Le Lycée International Alexandre Dumas à Alger, inauguré en décembre 2002, scolarise près de 1000 élèves, de la 6e à la terminale.

Dans le cadre de l'appui aux écoles supérieures algériennes, l'Ecole supérieure algérienne des affaires, établissement d'excellence en gestion, a inauguré une formation en MBA en janvier 2005 ainsi qu'une formation en Mastère en octobre 2005.



Circulation des personnes

Le nombre de visas délivrés a sensiblement augmenté ces dernières années et se situe depuis 2000 aux alentours de 150 000 par an contre moins de 60 000 en 1997. Les conditions de délivrance ont été améliorées pour l'ensemble de la population algérienne, tandis qu'en parallèle les nouvelles exigences ont produit des demandes de meilleure qualité : avec la baisse des demandes depuis 2003 et la mise en place des visas de circulation, le taux de délivrance de visas dépasse à présent 60%. Plus des deux tiers des visas de court séjour sont délivrés pour des visites familiales et privées.

La délivrance des visas prend actuellement en compte la décision, prise le 10 novembre 2006, de lever l'obligation de consultation préalable de nos partenaires de la Zone Schengen, amenant l'Algérie dans une situation comparable à celle de ses voisins maghrébins. La levée de l'obligation de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques est effective depuis le 9 août 2007, suite à l'accord signé à Alger par les deux ministres des affaires étrangères, en marge de la visite présidentielle du 10 juillet.

Enfin se poursuit le travail sur l'amélioration des conditions de délivrance de visas :

La normalisation du dispositif consulaire français sur trois circonscriptions (Alger, Oran, Annaba) s'est achevée en 2007, après la réouverture en janvier 2001 du Consulat général d'Annaba et en septembre 2007, du Consulat général d'Oran ;

De nouveaux efforts sont engagés afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de réduire les délais de délivrance des visas, et de poursuivre le retour aux Consulats généraux en Algérie de la totalité des compétences en matière de visas ainsi que la mise en place de la biométrie, déjà effective à Oran et Annaba. Le Consulat général d'Alger a ainsi mis en place une gestion extérieure des prises de rendez-vous et du recueil des dossiers qui a permis de résorber les attentes aux guichets et de réduire très nettement les délais de délivrance en désengorgeant les services consulaires ;

Un dialogue est mené avec les autorités algériennes pour appréhender la circulation des étudiants et professionnels, par la promotion des visas de circulation pour les personnes les plus impliquées dans la relation bilatérale.

De leur côté, les autorités algériennes ont prodigué d'importants efforts pour l'amélioration de la délivrance dans les délais impartis de laissez-passer consulaires, le taux de délivrance de LPC s'élevant à 48,4 % en 2008 contre à peine 39 % en 2003. Le nombre de demandes se situe, année après année, à près de 3200.



La Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Algérie

La **Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Algérie** www.cfcia.org participe activement à l'animation de la communauté d'affaires franco-algérienne.

Elle vous informe sur les évolutions de l'environnement économique algérien et vous permet d'accéder à un réseau de contacts et d'experts de haut niveau, à des activités événementielles variées et à des services personnalisés pour une assistance et un soutien de vos activités professionnelles en Algérie.

CFCIA : Villa Clarac, 3 rue des Cèdres El-Mouradia– Alger Tél : +213 21 48 08 00 Fax : +213 21 60 95 09



TYPE DE SERVICES PROPOSES

Gamme complète de service d'appui: Accueil et orientation des entreprises

: Information de base sur les marchés

: Information sur les pratiques d'affaires

: Mise en relation avec la communauté d'affaires locale, les autorités, des prestataires de services

: Services d'appui spécialisés après implantation : **catalogue de prestations complet : prospection, accompagnement commercial, recherche de partenaires, implantation, domiciliation, recrutement, appui logistique**